



A CONTRE COURANT (S)

Avril 2023

Quand la DGFIP se prend pour une startup ...

Le dernier élément qui manquait pour gâcher nos conditions de travail arrive à grand pas : nous enlever de l'espace de travail !

Et pour finir d'achever tout collectif : aucune trace personnelle, fin du bureau individuel !

On procédurise notre travail (process), on l'intensifie, on banalise nos missions (par exemple, les agents de SIP feront bientôt à la fois du recouvrement, de l'assiette et des relations publiques ...), on diminue nos possibilités d'effectuer toutes nos missions et de les prioriser nous-mêmes, on nous individualise (évaluation professionnelle, profilage), on nous qualifie de «résidents», d'opérateurs, nos qualifications deviennent des compétences, notre expérience professionnelle est dévalorisée au profit de l'adaptation, les cadres sont devenus des managers, les burn-out et l'épuisement professionnel explosent, la dictature de la communication et du «multicanal» est devenue la norme, le soutien hiérarchique a disparu au profit de la pression managériale aux résultats, on fait semblant d'associer les agents en les consultant, la DGFIP fait de l'information et même plus de concertation (alors que la négociation a totalement disparu ...), les agents sont mis en concurrence entre eux, on assiste à des dérives graves de management, on bouleverse en permanence les organisations de travail, les structures et le réseau, on doit réapprendre en permanence, la «carotte» a totalement disparu au profit du «bâton», nous ne sommes plus que des «ressources» humaines, on supprime les instances de défense des agents, etc.

Nous savons bien que la DGFIP applique ce plan cynique sous couvert d'économie budgétaire mais il s'inscrit dans un plan bien plus large de transition vers un management et une gestion d'entreprise. Nous développerons largement ce thème lors de notre prochaine AG le 29 septembre, à l'appui de travaux de sociologues, tels que Danièle Linhart.

La dernière «couche» de cette destruction du bon vivre-ensemble au travail qui devrait être un lieu d'épanouissement consiste à nous enlever toute part personnelle sur notre espace : plus de photo de nos proches, de documentation personnelle, plus de collègues avec qui on a l'habitude de travailler : tous des nomades !



SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques 33
Section de la Gironde

Nouvel aménagement des lieux de travail à la DGFIP: «rationaliser» l'espace à tout prix

Le 8 février 2023 était publiée la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles de l'État. Adressée par la Première Ministre à toutes les administrations, cette doctrine a pour but de « rationaliser » tous les espaces disponibles d'un bâtiment pour y aménager de façon la plus efficace les espaces de travail pour les agents ... Répondant à un prétendu souci «d'efficacité des services publics, de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de son empreinte environnementale», cette nouvelle manière de penser les espaces de travail promue par le gouvernement met à mal les conditions de travail individuelles et collectives et démontre une nouvelle fois que les Directions n'ont aucune idée de la réalité de notre travail ni de nos besoins.

Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement a imaginé de nouveaux outils de calcul pour que les taux et les indicateurs aillent sur la voie d'une densification forcée des locaux et d'une destruction des espaces de travail (et bien sûr des conditions de travail !!!): taux de foisonnement, surface de bureau aménageable (SBA....), les résidents , les positions de travail....

Il est à noter que le télétravail est largement pointé du doigt aussi bien pour sa «sous-occupation» des bureaux individuels et pour son éclatement du collectif de travail.

En bon élève, la DGFIP est toujours volontaire pour utiliser ses agents comme cobaye ! En Gironde, les premiers aménagements suivant la nouvelle doctrine ont déjà été choisis : le Centre des Finances Publiques de Cenon et les 5ème et 6ème étages de Mériadeck.

Afin de mieux comprendre, cette nouvelle doctrine, nous avons mis en lumière les termes principaux utilisés par le gouvernement et les écueils qui en ressortent!

Les résidents

Il ne sera désormais plus question de parler d'«agents» mais de «résidents», même terme que pour les EHPAD ! Il s'agit des personnes présentes de façon régulière dans les locaux. Ils sont calculés en ETP (effectif temps plein). Cela signifie que les personnes à temps partiel ne comptent pas pour 1 ETP mais pour leur quotité de temps (ex : 0,80 ETP pour un agent à 80%). Il sera également tenu compte du temps réel de présence des personnels au regard de la nature de leurs missions. C'est ainsi que les activités essentiellement « nomades » telles que celles d'inspection et de contrôle vont conduire à l'application d'une décote à ces effectifs.

Au final, la circulaire énonce qu'une fois déduites les absences structurelles (congés, formation, maladie...), à partir de 2 jours de télétravail par semaine, le taux d'occupation d'un poste de travail est de moins de 50 %, sans même prendre en compte le temps passé en réunion !

Concrètement, le nombre de « résidents » sera inférieur au nombre d'agents travaillant dans le bâtiment et chaque agent n'aura donc plus un poste de travail à lui.

Une nouvelle occupation des surfaces (SBA) :

Des surfaces qui auparavant n'étaient pas comprises dans le calcul des surfaces de travail seront désormais mobilisables comme des parties de restaurants administratifs, des espaces d'accueil, des circulations principales (halls et couloirs par exemple) ... des surfaces mobilisables mais pas pérennes.

Les m² seront également redistribués en réduisant les surfaces actuellement destinées aux postes de travail individuels au profit d'autres espaces dénommés « bulles pour s'isoler, petites salles pour 2 à 4 personnes, salles de travail collectif de différentes tailles, salles de silence, salles de convivialité, etc. ». Les agents apprécieront le vocabulaire utilisé !

Position de travail

Le «poste de travail» correspondant traditionnellement à un bureau fixe (attribué en général à un agent) avec son équipement (siège, bureau, connexion, mobilier de rangement) est désormais remplacé par le concept de «position de travail».

Une position de travail dispose d'une connectivité internet, d'un éclairage, d'une assise permettant d'y travailler au moins une demi-journée en continu. Cela peut aussi bien être un poste de travail « traditionnel » qu'un poste de travail dans d'autres espaces (salle de réunions, bulles d'isolement, box de travail, espace de restaurant connecté, accueil...) Il est d'ailleurs fortement conseillé à un agent d'avoir plusieurs positions de travail au cours d'une même journée (par exemple, le matin dans une bulle d'isolement et l'après-midi sur un flex-desk). Fini la stabilité, vive la flexibilité !

Le taux de foisonnement = Nb de postes de travail individuels / résidents

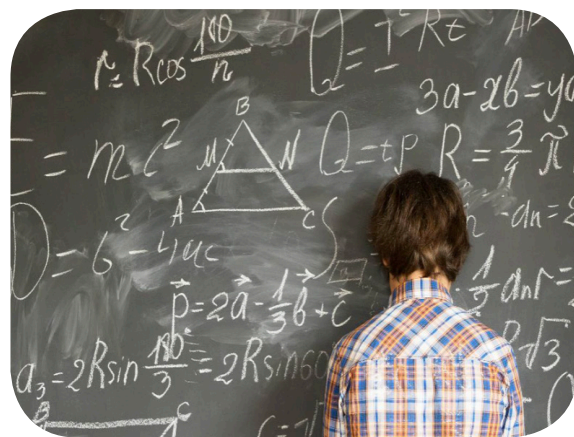
Appelé aussi taux de mutualisation ou taux de partage, plus ce taux est bas, plus les personnes auront à se partager les postes. La circulaire recommande un taux compris entre 0,6 et 1. Si on maintient un poste par agent, on risque d'avoir un taux supérieur à 1 et donc les objectifs ne seront pas atteints pour l'administration.

Pour mieux comprendre, voici un exemple:

Prenons un SIE comprenant 20 agents. Avec les différents temps partiels, 4 ETP sont enlevés du calcul.

Sur les 20 agents, la moitié sont à 2 jours ou plus de télétravail par semaine, ce qui équivaut à 10 ETP que l'on soustrait aussi. Donc on arrive à un nombre de résidents de 6 sans prendre en compte les congés formation, annuels et maladie.

Au final, ces **20 personnes devront se partager 6 positions de travail** (sous n'importe quelle forme: bureaux, bulles ...) et l'administration fera disparaître 14 postes de travail! Il va falloir une sacrée organisation si on veut avoir un espace où travailler !!



Les risques liés à cette nouvelle doctrine

- perte de repères professionnels et du sentiment d'appartenance à un collectif
- sentiment de «déconsidération» (être traité» comme un pion») et de dépossession
- compliquer les échanges entre collègues
- télétravailler davantage/ aller vers un télétravail imposé
- fragiliser le collectif de travail et distendre l'intérêt au travail
- déshumanisation de l'organisation du travail
- compromettre la sécurité et la circulation des personnes dans le bâtiment
- conséquences possibles sur la santé physique et mentale des personnels

Sur les organisations du travail

Sous couvert de modernité managériale, le gouvernement entend importer dans la fonction publique le flex office ou le « sans bureau fixe». Il ne s'agit plus d'une expérimentation mais d'une généralisation de ce principe. Dans ce nouveau mode d'organisation de l'espace de bureau, les personnels alternent entre télétravail et présentiel selon un rythme choisi ou imposé par la direction.

Supposé favoriser les liens entre collègues, le changement régulier de poste de travail peut engendrer l'effet inverse. Il deviendra impossible de se retrouver entre collègues et rendra plus difficile les échanges informels sur le travail, le traitement des dossiers. La mise en place du flex office va de fait empêcher de gérer en propre des dossiers, d'en assurer le traitement et le suivi, d'organiser le travail, d'anticiper... Comme il faudra être opérationnel depuis n'importe quel espace de travail, l'organisation du travail va s'en trouver profondément transformée. De fait l'activité au fil de l'eau va s'imposer avec la contrainte supplémentaire de tracer chaque opération. Non seulement le flex office va à l'encontre du collectif de travail, mais il va impacter l'organisation du travail et transformer son contenu et en conséquence peser fortement sur les conditions de travail.

Affirmer que les personnels auraient besoin de lieux différents pour exercer leur activité (recouvrer ou asseoir l'impôt par exemple) est non seulement un prétexte mais ne correspond pas à la réalité. En quoi changer régulièrement de bureau nous rendrait plus performants, plus créatifs, plus collaboratifs dans l'exercice de nos missions.

Il est clair qu'au-delà de l'alibi de réduire l'empreinte environnementale, de moderniser les espaces de travail, la véritable raison de cette politique immobilière est de réduire les surfaces consacrées à l'exercice du service public pour en réduire les coûts budgétaires au détriment de la qualité des espaces de travail et des conditions de travail.

La porte ouverte aux discriminations

Du fait que chaque agent n'ait plus un bureau attribué va imposer le système du «**premier arrivé, premier servi**». Cette situation va provoquer du **stress et des tensions au sein des équipes** si des agents choisissent toujours les mêmes places et que d'autres devront se contenter de places moins confortables et moins opérationnelles. Cela va forcément pénaliser les personnels ayant des charges de famille qui déposent leurs enfants le matin ou celles et ceux dont le domicile est éloigné du lieu de travail.

Par ailleurs cela va **compliquer la prise en charge et le suivi des personnels qui ont des aménagements de poste de travail**. Par exemple l'agent qui a un fauteuil adapté à sa pathologie va devoir le transporter d'un bureau à l'autre avec le risque de stigmatisation. Pour les personnels handicapés la situation ne sera pas meilleure et compliquera d'autant leur intégration dans les collectifs de travail.

Focus sur les nouveaux espaces de travail

De nouveaux espaces de travail sont largement mis en avant dans cette doctrine et sont déjà prévus dans les aménagements de nos futurs locaux. Avant la fin de l'année, la DRFIP33 prévoit d'équiper les sites de Cenon et Mériadeck de certains de ces «positions de travail». Les sociétés d'aménagement qui ont postulé à l'appel d'offre de la DRFIP 33 regorgent d'idées qui s'avèrent bien loin de la réalité de nos services et de nos besoins. Nous avons retenu pour vous quelques «concepts innovants» !

la bulle d'isolement ou phonebox

(ne pas souffrir de claustrophobie)



la bulle à 4

(interdit aux grandes jambes)



les casiers individuels

(plus de bureau personnel donc retour au casier !)



un flex desk



les lieux de convivialité

(mais aussi bureaux pour les moins chanceux)



les cantines

(on n'a pas mis de photo mais on pourra aussi y travailler!!!)



Permanence Solidaires
Finances Publiques Gironde
0556248154
0783414442



solidairesfinancespubliques.drifip33
@dgfip.finances.gouv.fr



Suivez-nous sur twitter
@solidaires33



Réjoignez-nous sur
Facebook